

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211922000-20250515-MA-10-2025-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 3

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 07/05/2025

Date d'affichage : 16/05/2025

Délibération : MA-10-2025-023

L'an deux mil vingt cinq, le quinze mai, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Francis DEVEIX**.

Étaient présents : M. Francis DEVEIX, M. Aristide MERCIER, M. Robert JEANOT, Mme Fanny GENESTE-LABOUCHE, M. Georges FAURIE, M. Jean-Claude DEVEIX, Mme Sylvie FRAYSSINGE.

Étaient absents excusés : Mme Emeline JANOUEIX, M. Jérémy SALLAS, Mme Delphine DEMONGIVERT-EXBRAYAT.

Procurations : Mme Emeline JANOUEIX en faveur de M. Francis DEVEIX, M. Jérémy SALLAS en faveur de Mme Sylvie FRAYSSINGE, Mme Delphine DEMONGIVERT-EXBRAYAT en faveur de Mme Fanny GENESTE-LABOUCHE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 7

Secrétaire : MMe Sylvie FRAYSSINGE

OBJET : Recrutement agent saisonnier pour la piscine année 2025

Le conseil municipal

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale et de l'ouverture de la piscine), il est nécessaire de renforcer les services administratifs pour tenir l'accueil de la piscine pour la période du 28 juin 2025 au 31 août 2025

;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint administratif (catégorie C) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période du 28 juin 2025 au 31 août 2025 inclus.

Ces agents assureront des fonctions d'accueil à la piscine à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 11,50 heures.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget article 6413

Le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de et publication par voie
d'affichage le 16/05/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Francis DEVEIX



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211922000-20250515-Ma-10-2025-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 3

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 07/05/2025

Date d'affichage : 16/05/2025

Délibération : MA-10-2025-024

L'an deux mil vingt cinq, le quinze mai, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Francis DEVEIX**.

Étaient présents : M. Francis DEVEIX, M. Aristide MERCIER, M. Robert JEANOT, Mme Fanny GENESTE-LABOUCHET, M. Georges FAURIE, M. Jean-Claude DEVEIX, Mme Sylvie FRAYSSINGE.

Étaient absents excusés : Mme Emeline JANOUÉIX, M. Jérémy SALLAS, Mme Delphine DEMONGIVERT-EXBRAYAT.

Procurations : Mme Emeline JANOUÉIX en faveur de M. Francis DEVEIX, M. Jérémy SALLAS en faveur de Mme Sylvie FRAYSSINGE, Mme Delphine DEMONGIVERT-EXBRAYAT en faveur de Mme Fanny GENESTE-LABOUCHET.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 7

Secrétaire : Sylvie FRAYSSINGE

OBJET : Abondement CDE Solde pour Budget 2025

Suite au vote du budget 2025 en date du 10 avril 2025, le Conseil Municipal décide de verser le montant voté au compte 657361 du Budget de la Commune, soit 85 000,00 € vers le budget annexe de la Caisse Des Ecoles .

A savoir qu'un acompte a déjà été versé sur le budget de la caisse des écoles pour un montant de 35 000,00 € afin de palier à diverses charges depuis janvier 2025.

Après délibération et après le vote à l'unanimité, le conseil autorise le maire à verser le solde au budget annexe de la caisse des écoles d'un montant de 50 000,00 €.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de et publication par voie
d'affichage le 16/05/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Francis DEVEIX



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211922000-20250515-Ma-10-2025-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 3

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 07/05/2025

Date d'affichage : 16/05/2025

Délibération : MA-10-2025-025

L'an deux mil vingt cinq, le quinze mai, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Francis DEVEIX**.

Étaient présents : M. Francis DEVEIX, M. Aristide MERCIER, M. Robert JEANOT, Mme Fanny GENESTE-LABOUCHE, M. Georges FAURIE, M. Jean-Claude DEVEIX, Mme Sylvie FRAYSSINGE.

Étaient absents excusés : Mme Emeline JANOUEIX, M. Jérémy SALLAS, Mme Delphine DEMONGIVERT-EXBRAYAT.

Procurations : Mme Emeline JANOUEIX en faveur de M. Francis DEVEIX, M. Jérémy SALLAS en faveur de Mme Sylvie FRAYSSINGE, Mme Delphine DEMONGIVERT-EXBRAYAT en faveur de Mme Fanny GENESTE-LABOUCHE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 7

Secrétaire : Sylvie FRAYSSINGE

OBJET : Conseil communautaire renouvellement général des conseils municipaux

A la demande de la Préfecture visant la reconstitution des conseils communautaires précédant le renouvellement général des conseillers municipaux, il est demandé de valider la répartition des conseillers municipaux représentant la commune de ST MARTIAL DE GIMEL.

La répartition d'un représentant est attribué pour la commune de ST MARTIAL DE GIMEL.

Après délibération, le conseil municipal valide la proposition d'un représentant pour la commune de ST MARTIAL DE GIMEL et autorise le maire à transmettre cette proposition.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de et publication par voie
d'affichage le 16/05/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Francis DEVEIX

